

Le CESE poursuit son engagement en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Déclaration du groupe Santé et Citoyenneté

« L'engagement du CESE en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes devrait également être conforté par une feuille de route ambitieuse «Égalité entre les femmes et les hommes» ». C'est ainsi que se concluait le bilan de la dernière mandature de la Délégation aux Droits des femmes et à l'Égalité.

Cette résolution concrétise cet engagement, porté par notre Président, dès son élection.

À travers cette résolution, ce n'est pas seulement la Délégation aux Droits des femmes et à l'Égalité, mais tout le CESE qui réaffirme l'importance de faire avancer l'égalité femmes-hommes.

Notre résolution rappelle les trop nombreuses inégalités de genre qui frappent notre société dans les domaines professionnels comme dans la sphère publique et privée.

D'après un rapport de l'ONU, 4 femmes handicapées sur 5 seraient victimes de violences. Une étude de l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales de 2016 montre que les femmes qui courent le plus de risques d'être de victimes de violences conjugales sont les jeunes femmes de moins de 25 ans qui se trouvent en situation de handicap.

Sans oublier que souvent, le bourreau est en même temps le plus proche aidant.

En 2021 encore, être une femme et être en situation de handicap reste une double discrimination.

Depuis la création de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité il y a 21 ans, nous pouvons noter des avancées, la mise en place de la mission de veille de la délégation, l'écriture sans stéréotype de sexe dans les travaux et la communication du CESE, et bien sûr la possibilité pour la délégation de porter des avis.

Nous franchissons, avec cette résolution, une nouvelle étape pour une meilleure prise en compte du genre, et pour la dynamique de progrès vers l'égalité.

Nous portons toutes et tous, le CESE, les conseillères et conseillers et leurs organisations respectives, une responsabilité d'exemplarité. Cet engagement que nous prenons collectivement aujourd'hui devra se concrétiser dans nos travaux, dans notre gouvernance, dans notre communication, en fait dans nos actes quotidiens.

Parce que cette résolution se veut un appel à une vigilance renforcée de toutes et tous sur ces enjeux d'égalité, le groupe Santé et Citoyenneté l'a voté sans réserve.